Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5345

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : METHODOLOGIE DU TRAVAIL AVEC LA FAMILLE POUR LES INTERVENANTS DE L'AIDE A LA JEUNESSE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 955010U35C1
Domaine : 902 Sciences appliquées-SU:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

U-5345

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

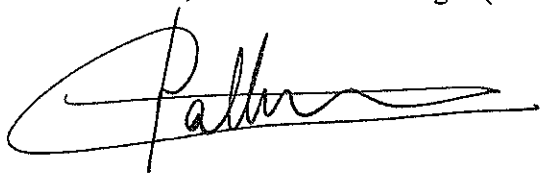
MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL AVEC LA FAMILLE POUR LES INTERVENANTS DE L'AIDE À LA JEUNESSE

CODE DE L'U.E. (2): 95501U35C1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 10
CODE E.P.S. DU DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES (1) 902

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) .Roberto GALLUCIO, Administrateur délégué (CPEONS).
Date et signature (1) : Le 1er mars 2016



[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°**2** (1 page) (1)

3. Classement de l'unité d'enseignement :

3.1. Niveau

X (4) Enseignement supérieur de type court	**O** (4) Enseignement supérieur de type long

Domaine[2]

Domaine proposé (1) :	10 : Sciences psychologiques et de l'éducation
Domaine décidé par le Conseil général (1)	10 : Sciences psychologiques et de l'éducation

Date de l'accord du Conseil général: 08/03/2016

Signature du Président du Conseil général: V.-P. Vice-Président.

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (1 page) (1)

5. Programme:

De l'étudiant — Repris en annexe n°**4** (**1** page) (1)

6. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° **5** (**1** page) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (**1** page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)
Méthodologie du travail avec la famille pour les intervenants de l'Aide à la jeunesse	CT	F	40
Part d'autonomie		P	10
		Total des périodes	50

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° **7** (1 page) (1)

[2] Décret du 16 avril 1991, articles 43 et 45.

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : (1)

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : le 11/04/16 .....Signature :

Jacques Sobbe

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Méthodologie du travail avec la famille pour les intervenants de l'Aide à la Jeunesse

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à répondre aux besoins et demandes des intervenants du secteur de l'aide à la jeunesse concernés par le travail avec les familles, dans le cadre de la formation continuée.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à

- de se construire une vision globale des enjeux du travail avec les familles dans le contexte de l'aide à la jeunesse ;
- identifier et caractériser les différentes modalités d'intervention possibles dans ce contexte ;
- analyser les enjeux, les contraintes et opportunités d'une demande de travail avec la famille dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse ;
- cibler, parmi différentes approches méthodologiques, celle qui sera la plus appropriée à la demande ;
- élaborer concrètement les étapes d'un processus de travail avec la famille, en tenant compte des contraintes et opportunités du contexte et des compétences et ressources propres à l'étudiant.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ de situations psycho-socio-éducatives, dans le respect du cadre déontologique, des règles et usages de la langue française et au travers d'un travail écrit personnel respectant une méthodologie rigoureuse et d'une présentation orale du travail,

- présenter une problématique, poser une question de départ visant le développement global et l'autonomie de la personne ou l'amélioration ou le rétablissement de la santé
- décrire et analyser la (les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques relevant d'au moins un des domaines suivants :
  - droit et législation,
  - sociologie,
  - analyse des organisations,
  - psychologie,
  - psychopédagogie,
  - psychopathologie
  - sciences fondamentales
  - éducation à la santé ;
- poser une réflexion critique et éthique formalisée et rigoureuse sur ces situations d'un point de vue éthique en tenant compte de sa propre subjectivité ;
- utiliser des techniques de base de la communication et les situer par rapport à différentes approches conceptuelles (approche systémique, analyse transactionnelle, relation d'aide...) ;
- proposer, justifier et évaluer les pistes de solutions nouvelles en référence à des bases théoriques ;
- situer sa réflexion dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire ;
- répondre d'une manière claire et concise aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier des domaines suivants : Philosophie, Information et communication, Sciences politiques et sociales, Sciences juridiques, Criminologie, Sciences économiques et de gestion, Sciences psychologiques et de l'éducation, Sciences médicales, Sciences biomédicales et pharmaceutiques, Sciences de la santé publique, Sciences de la motricité. ou grade équivalent.

3. LES ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation concrète de demande de travail avec la famille, dans le contexte de l'aide à la jeunesse,

- de repérer et d'analyser les enjeux, les contraintes et les opportunités en tenant compte de sa configuration ;
- de décrire les étapes de la méthodologie qu'il préconiserait dans ce cas précis pour travailler avec la famille et d'en expliciter les bases conceptuelles ;
- de justifier le choix de la méthodologie choisie par rapport au contexte, aux contraintes et opportunités repérées, aux exigences éthiques et déontologiques, ainsi que par rapport à ses ressources personnelles ;
- de proposer des modalités de travail avec la famille, adaptées aux différents niveaux d'intervention possibles, depuis le contrôle jusqu'à l'aide au changement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de l'expression orale ou écrite,
- le degré de pertinence de la méthodologie proposée,
- la qualité des liens théoriques et pratiques,
- la cohérence des éléments de justification et de l'analyse réflexive.

Méthodologie du travail avec la famille pour les intervenants de l'Aide à la Jeunesse

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir de différentes situations concrètes de demande de travail avec la famille, dans le contexte de l'aide à la jeunesse,

- de définir et de différencier les différentes configurations possibles d'une demande de travail avec la famille, et notamment :
  - le travail sous mandat / sans mandat,
  - l'aide sous contrainte / consentie,
  - la famille effectivement demandeuse / non demandeuse ;
- de nommer les différents enjeux, les contraintes et les opportunités de chacune de ces configurations ;
- de définir les repères et exigences éthiques et déontologiques du travail avec la famille ;
- d'expliciter et d'illustrer plusieurs modalités de travail avec la famille, en fonction de niveaux d'intervention différents : contrôle, surveillance, confrontation, information, conseil, aide sous contrainte ou sous conditions, aide au changement ;
- de définir les caractéristiques de plusieurs méthodologies de travail avec la famille ;
- de différencier et d'expliciter les processus mis en œuvre par ces méthodologies, ainsi que leurs bases conceptuelles ;
- de comparer les avantages respectifs de ces méthodologies, en lien avec le contexte de travail (configuration de la demande, enjeux, contraintes et opportunités) ;
- de choisir et justifier une méthodologie de travail la plus appropriée ;
- de se situer, en tant qu'intervenant, par rapport aux différentes approches du travail avec la famille, et de porter un regard réflexif sur ses interventions.

Méthodologie du travail avec la famille pour les intervenants de l'Aide à la Jeunesse

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Date de dépôt : 01/03/2016
Date d'approbation :

«METHODOLOGIE DU TRAVAIL AVEC LA FAMILLE POUR LES INTERVENANTS DE L'AIDE A LA JEUNESSE»

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
955010 U35C1	902 10	METHODOLOGIE DU TRAVAIL AVEC LA FAMILLE POUR LES INTERVENANTS DE L'AIDE A LA JEUNESSE 50P			